

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du Comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mmes CASTEL 1^{ère} Vice-présidente, ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente, BUTORI, LASSERRE, PINATEL ; MM. IBARBOURE, KORDIAN

EXCUSÉS : MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, BROUCARET, MATON

POUVOIRS : M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

O/J N° 4 – FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE OSPB

M. présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Vu le budget primitif du budget annexe de l'Orchestre Symphonique du Pays Basque adopté le 11 Avril 2022.

Considérant la nécessité :

- de régulariser les recettes du budget annexe de l'Orchestre Symphonique du Pays Basque suite à la participation supplémentaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;

- d'inscrire les dépenses de personnel supplémentaire afin d'assurer les rémunérations nécessaires jusqu'à la fin de l'année 2022.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Anton CURUTCHARRY



Il est demandé au Conseil d'Administration après en avoir délibéré d'adopter la décision modificative n° 01 du budget principal de la Régie Autonome tel que présentée ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES REELLES			RECETTES REELLES		
012	Charges de Personnel	11 000	70	Produits des Services et ventes	-140 430
6215	Personnel affecté par la collect. de rattachement	4 880	7062	Redevances services à caractère culturel	-140 430
6218	Autre personnel extérieur	800	74	Dotations et participations	- 50 000
64131	Rémunérations non tit.	170	7472	Participation Régions	- 50 000
64138	Autres indemnités non tit.	4 040	75	Autres produits de gestion courante	201 730
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	400	7552	Prise en charge déficit budget annexe	201 730
6453	Cotisations aux caisses de retraites	290			
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	400			
6475	Médecine du travail, pharmacie	20			
67	Charges exceptionnelles	300			
6718	Autres Charges exceptionnelles opérations de gestion	300			
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT :		11 300	TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT :		11 300

DONT ACTE